

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 13 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MOINE Sylvie, VITSE Roselyne, BARDIAUX Floriane et CHANEZ Eric. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

### **I/ Communauté Urbaine du Grand Reims**

#### **- Rapport d'activités 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2017,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

### **II/ Passage du POS en PLU**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement du PLU en vue de la prochaine réunion avec l'agence d'urbanisme qui aura lieu le 5 décembre prochain.

### **III/Bâtiments**

#### **- Projet de construction de logements rue des GRAVIERES**

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets de construction de logements rue des Gravières réalisés par PLURIAL NOVILIA et REIMS HABITAT. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de retenir le projet de REIMS HABITAT prévoyant 7 logements
- demandent à REIMS HABITAT de formuler une proposition financière pour l'achat de la parcelle D 1024 sise rue des Gravières (ateliers municipaux).

#### **- Halle de la Gare**

Le projet d'aménagement des halles de la Gare est présenté aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil décide de questionner le cabinet d'architecte TDA afin de connaître le montant de leurs honoraires pour réaliser le projet.

#### **- Construction du Pôle santé**

La réception des travaux est fixée le 14 novembre 2018.

Le devis d'un montant de 1365€ HT de la société OG Evènement est accepté pour la pose d'un totem signalant le pôle santé. Quatre plaques PVC seront commandées à la société SEDI pour un montant HT de 59€ l'unité.



- de réintégrer les Restes à réaliser 2017 au BP 2018 du pôle santé pour un montant total de 738 000 € :

**Dépenses**

**Recettes**

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| - article 1641 : 18 000€  | article 1641 : 738 000€ |
| - article 2313 : 720 000€ |                         |

**VI/Questions diverses**

Il est prévu que le marché soit désormais organisé chaque vendredi. il sera transféré Place de la Gare début 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de création d'une aire de covoiturage, autorise l'entreprise Signaux Girod à réaliser les travaux de pose de signalétiques, ainsi que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à communiquer et à informer les usagers du territoire de ce nouvel emplacement.

Le devis d'un montant de 281.11€ TTC de la société SEDI est accepté pour l'achat d'un pavillon et d'un mat de 6m.

Des devis seront demandés pour l'acquisition d'un pupitre amplifié.

Les plans ainsi que les devis estimatifs du fleurissement du pôle santé sont en attente. Des barrières de sécurité ainsi que des arbustes y seront installés.

Le devis d'un montant de 9600€ TTC de la société SODETERR est accepté par le conseil pour le dépôt de 1000m3 de cailloux dans les chemins de vignes.

Un projet d'évènement est prévu le 20 et 21 juillet 2019 par l'association des vignerons de la commune. La statue du bacchus sera habillée jusqu'à juillet 2019